

SOIRÉE POLITIQUE
SUR
« LE PROJET DE RÉVISION DE LA CONSTITUTION
BÉNINOISE DU 11 DÉCEMBRE 1990 :
ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX ET PERSPECTIVES »



© FES, Bénin

Les Cocotiers

08 B.P. 0620 Tri Postal

Cotonou - Bénin

Tél. : +229 21 30 27 89 / 21 30 28 84

Fax : +229 21 30 32 27

E-mail : cotonou@fes-westafrica.org

www.fes-westafrica.org

Coordination :

- Rufin B. GODJO

- Theresia EHRENFELD

Dépot Légal N°

1^{er} Trimestre / Bibliothèque Nationale

ISBN :

Mise en page et impression :

Imprimerie COPEF (Cotonou - Bénin)

01 BP 2507 RP Cotonou

Tél. : 21 30 16 04 / 90 03 93 32

E-mail : imprimerie_copef2006@yahoo.fr

«Tout usage à but commercial des publications, brochures ou autres imprimés de la Friedrich-Ebert-Stiftung est formellement interdit à moins d'une autorisation écrite délivrée préalablement par la Friedrich-Ebert-Stiftung».

▪ **Sommaire :**

Programme	05
Protocole de conduite des débats	07
Allocution du Représentant Résident de la FES	11
Rapport de synthèse des débats	17
Caricature & coupures de journaux	39

▪ **DVD du débat télévisé** [Chaine de télévision Canal 3]

PROGRAMME



- 17.30 - 18.00** Arrivée et installation des invités
- 18.00 - 18.10** Allocution de Monsieur Constantin Grund, Représentant Résident de la Friedrich-Ebert-Stiftung
- 18.10 - 19.00** Echange croisé sur : « Le projet de révision de la constitution béninoise du 11 décembre 1990 : état des lieux, enjeux et perspectives » - animé par les intervenants :
- Hon. Lazare Séhouéto, Député à l'Assemblée Nationale
 - Prof. Joseph Djogbénou, Avocat à la Cour
 - M. Raphaël Edou, Ministre chargé de la gestion des changements climatiques, du reboisement et de la protection des ressources naturelles et forestières
 - M. Iréné Agossa, Personnalité politique.
- 19.00 - 19.30** Intervention des participants
- 19.30 - 21.00** Contributions des animateurs des échanges, synthèse des discussions, formulation des points de convergence et de divergence sur le projet de révision de la constitution du 11 décembre 1990
- 21.00** Echanges informels entre participants.

PROTOCOLE (QUESTIONS) DU DEBAT SUR LA REVISION DE LA CONSTITUTION



Point N° 1 :

Motivations et opportunité de réviser la constitution

Question N° 1 (aux pros) :

Qu'est-ce qui a motivé le gouvernement à proposer une révision de la constitution ? Donnez-nous un aperçu de l'exposé des motifs.

Question N° 2 (aux antis) :

Votre réaction ?

Question N° 3 (aux antis) :

Pour vous, pourquoi la révision de la constitution ne constitue-t-elle pas une priorité à l'heure actuelle? Quelles sont les raisons de s'y opposer au regard des arguments avancés par les défenseurs du projet et compte tenu du contexte national et international ?

Question N° 4 (aux pros) :

Votre réaction ?

Synthèse du modérateur.

Point N° 2 :

Procédure de révision et respect du consensus

Question N° 5 (aux pros) :

Rappelez-nous, de la Commission AHANHANZO-GLELE jusqu'à

maintenant, quelle démarche le projet a-t-il respecté pour être aujourd'hui sur la table des parlementaires ?

Question N° 6 (aux antis) :

Etes vous d'accord avec cette description et que reprochez-vous à la démarche adoptée par le gouvernement ?

Question N° 7 (aux pros) :

Pour vous, en quoi consiste le consensus et le gouvernement est-il dans la logique du respect du consensus ?

Question N° 8 (aux antis) :

Pour vous, en quoi consiste le consensus et le gouvernement est-il dans la logique du respect du consensus ?

Point N° 3 :

Débat autour des propositions gouvernementales

Question N° 9 (aux antis) :

Réaction sur « Imprescriptibilité des crimes économiques et des crimes contre l'humanité » ?

Question N° 10 (aux pros) :

Réaction sur « Imprescriptibilité des crimes économiques et des crimes contre l'humanité » ?

Question N° 11 (aux antis) :

La création d'une Cour des comptes, pour quoi faire ?

Question N° 12 (aux pros) :

La création d'une Cour des comptes, pour quoi faire ?

Question N° 13 (aux pros) :

La constitutionnalisation de la CENA. Quel intérêt ?

Question N° 14 (aux antis) :

La constitutionnalisation de la CENA. Quel intérêt ?

Question N° 15 (aux antis) :

L'initiative populaire, une avancée démocratique ou une entorse à la démocratie ?

Question N° 16 (aux pros) :

L'initiative populaire, une avancée démocratique ou une entorse à la démocratie ?

Question N° 17 (aux deux camps) :

D'après vous, les points suivants méritent-ils une révision de la constitution ?

- HAAC
- Haute Cour de Justice
- Cour constitutionnelle
- Indépendance de la justice
- Peine de mort
- Détention préventive

Question N° 18 (aux pros) :

Quelles perspectives pour le projet de révision en cours ?

Question N° 19 (aux antis) :

Quelles perspectives pour le projet de révision en cours ?

Synthèse du modérateur.

Parole au public.

Synthèse du modérateur.

ALLOCUTION DU REPRESENTANT RESIDENT DE LA FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG

Monsieur le Ministre,
Excellences Messieurs les Ambassadeurs,
Honorables Membres du Parlement,
Mesdames et Messieurs,
Chers Invités,

La Friedrich-Ebert-Stiftung vous souhaite la bienvenue à sa deuxième soirée politique. A travers les soirées politiques, la Friedrich-Ebert-Stiftung souhaiterait enrichir le débat public ou attirer l'attention sur les questions importantes d'actualité au Bénin.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à cette plateforme d'échange en vous rendant dans nos locaux. Votre présence démontre certainement votre engagement et votre intérêt pour le sujet.

Ce soir, le projet de révision de la constitution du Bénin est le thème dont nous allons discuter.

Mesdames et Messieurs,

Une révision constitutionnelle touche toujours aux fondements de l'Etat de droit. Il n'est donc pas étonnant que l'initiative de réviser la constitution vers une constitution en faveur du développement a suscité dès lors un débat large mais aussi pas-

sionné dans l'opinion publique et qui occupe plus que jamais l'actualité politique nationale.

Vous n'êtes pas sans savoir que la mise en place d'une constitution a souvent lieu sous l'impulsion d'événements-clés de l'histoire d'une société. En ces moments historiques, la constitution est le résultat d'un contrat social établi entre les dirigeants et les citoyens et fixe les règles de la gestion des affaires publiques.

Mais néanmoins, elle ne constitue pas un objet immuable. Suite aux évolutions socio-politiques, des adaptations et ajustements sont à apporter. Ce qui a été valable pour un moment dans l'histoire ne trouve plus forcément sa légitimation à un autre moment – d'où la possibilité voire la nécessité de réviser ces lois fondamentales de temps en temps.

Petite parenthèse :

En Allemagne, par exemple, la constitution ou bien la Loi Fondamentale en vigueur depuis 1949 a connu une cinquantaine de modifications au total. Seulement onze ans après la chute du régime nazi ont été introduits dans la constitution allemande les forces armées et le service militaire obligatoire (1956) - plus tard, la surveillance acoustique des domiciles privés dans le cadre de poursuites judiciaires pénales ou encore l'engagement des forces armées à l'étranger.

Pour un pays comme l'Allemagne, en ces époques respectives, les projets de révision constitutionnelles étaient fortement controversés et – s'ils avaient été soumis à un référendum populaire – ils n'auraient probablement pas obtenu l'approbation

du peuple dans sa majorité. Comme ici, le vote se tient en principe au niveau du parlement.

Bien entendu, chaque pays a son histoire particulière. Mais, les modifications importantes du cadre juridique d'un Etat nécessitent cependant un large débat national, une série de concertations inclusives et des échanges approfondies sur le sujet dans l'objectif d'obtenir le consensus tant recherché.

Il est bien clair que dans la démocratie, y compris les démocraties développées, il n'existe pas de consensus total. Le jeu des forces politiques est nécessaire, à condition que les débats ne mettent à aucun moment en cause l'esprit des règlements en vigueur, les valeurs de base ou bien les règles supérieurs du jeu. La démocratie peut bel et bien supporter des débats.

Fin de la parenthèse.

Au Bénin, la constitution du 11 décembre 1990 est un repère historique important dans la vie démocratique du pays, et le résultat du consensus établi au sortir de la Conférence Nationale. Depuis, elle n'a pas fait l'objet de modifications jusqu'au projet de révision du gouvernement qui est actuellement transmis à la représentation nationale.

Comme chacun le sait, le projet de loi portant sur la révision de la constitution a prévu des innovations, en l'occurrence la création de la Cour des comptes, des mesures dans le cadre de la lutte contre la corruption et l'impunité, l'installation de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) ou bien l'insertion des initiatives populaires, entre autres.

Quant à la forme, elle soulève également beaucoup de passions. Un aspect dont nous allons sûrement discuter ce soir.

Je tiens à souligner que la Fondation Friedrich Ebert ne se permettra pas d'avoir une opinion sur le projet de révision de la constitution. Nous offrons un cadre de dialogue et de débat dans lequel puissent être échangé des arguments concernant les enjeux et perspectives, les arguments en faveur ou en défaveur.

Nous espérons ce soir toucher les questions de fond sans courir le risque de nous noyer dans la marre des préjugés ou des clivages.

L'esprit de la Fondation nous guide dans la discussion: l'écoute et l'échange mutuel, l'ouverture vers l'autre et la recherche de points de convergence. Néanmoins, chacun d'entre nous a ou doit avoir une opinion et nous vous offrirons l'opportunité de vous exprimer.

D'abord, pour éclairer les différents aspects, je remercie sincèrement les personnalités qui ont acceptés de partager leur point de vue sur la question qui nous rassemble ce soir. Il s'agit du

Ministre Raphaël Edou, chargé de la gestion des changements climatiques, du reboisement et de la protection des ressources naturelles et forestières. Il est un membre des FCBE. Ministre Edou porte ici la vision et les stratégies du gouvernement pour une modernisation de l'Etat et une meilleure efficacité des institutions. Il est pour la révision de la constitution du 11 décembre 1990.

Plusieurs journaux ont annoncé la participation du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, Komi Koutché. Du fait de contraintes majeurs, il n'a pas pu se libérer et a sollicité la disponibilité de son collègue ici présent pour présenter la voix du gouvernement. Je voudrais l'en remercier.

L'Honorable Lazare Séhouéto est Député à l'Assemblée Nationale et a été candidat à la présidentielle de 2006. Il a, dans le passé, dirigé plusieurs départements ministériels. Il est le Coordinateur National de l'Union fait la Nation (UN), donc de l'opposition. Il est contre la révision de la constitution du 11 décembre 1990.

Maître Joseph Djogbéno est un Professeur agrégé de droit privé et Avocat à la Cour. Il est un membre influent de la société civile béninoise. Précurseur et leader du mouvement de protestation démocratique 'Mercredi rouge'. Il est contre la révision de la constitution du 11 décembre 1990.

Monsieur Iréné Agossa est un gestionnaire et un ancien Conseiller à la HAAC. Il dirige le parti le Nationaliste. En tant que membre actif de la mouvance présidentielle, il est un ardent défenseur de la révision de la constitution du 11 décembre 1990.

Vous voyez bien que nous avons essayé d'équilibrer le panel qui sera modéré par Monsieur Gilles Badet. Il est Docteur en droit public et passionné des questions constitutionnelles. Si vous suivez l'actualité, vous avez certainement déjà croisé son chemin. Sans doute, vous êtes entre de mains compétentes.

Monsieur le modérateur, avant de vous laisser la parole, je demande respectueusement l'audience ici dans la salle de bien vouloir me joindre en applaudissant les panelistes avec moi! Merci d'être parmi nous !

Je vous remercie pour votre attention !

Constantin Grund
Représentant Résident

RAPPORT DE SYNTHÈSE DES DÉBATS

INTRODUCTION

Depuis le 06 juin 2013 où le gouvernement a transmis à l'Assemblée Nationale un projet de révision de la constitution du 11 décembre 1990, une intense polémique agite le pays. Il n'y a plus de jour où ce projet présenté comme « révolutionnaire » par ses initiateurs n'est évoqué à la faveur de prises de position tranchées, d'activités politiques organisées pour la circonstance, d'articles de presse relayant les déclarations d'acteurs publics et autres échanges passionnés sur Facebook. Les partis politiques, les confessions religieuses, les syndicats, les organisations de la société civile, les médias ont tous exprimé leurs avis sur le sujet. D'un côté, les défenseurs ardents du projet gouvernemental chantent les mérites de cette initiative et l'importance des innovations qu'il propose pour le bien-être des citoyens, la bonne gestion des ressources publiques et la construction d'un meilleur espace démocratique. De l'autre, de farouches adversaires expriment des inquiétudes et dénoncent les pièges et les arrière-pensées malveillantes des promoteurs de cette réforme.

Dans un tel contexte caractérisé par des monologues parallèles et une cruelle absence de dialogue et de débats contradictoires, la Fondation allemande Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) a organisé à son siège à Cotonou une « **soirée politique** » sur le sujet : « **le projet de révision de la constitution béninoise du 11 décembre 1990 : état des lieux, enjeux et perspectives** ».

Le présent rapport est la synthèse des débats menés au cours de ce rendez-vous de confrontation des idées et des arguments. Ce rapport présente donc une vue d'ensemble des débats menés, mettant en relief les principales thèses et positions en présence, les différents axes de réflexion, les points de convergence et de divergence. C'est pour ce motif que le rapport est structuré suivant le canevas adopté par le modérateur, les positions défendues par les panélistes des deux camps ainsi que les différentes interventions et questions du public.

Le rapport expose le contenu du concept « soirée politique », une initiative de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) (1). Il explique ensuite l'organisation de la soirée et du débat (2), décrit le déroulement de la soirée à travers ses temps forts (allocution de bienvenue du Représentant Résident de la FES au Bénin, échanges croisés sur le sujet du jour) (3), dégage les grandes articulations des échanges, les différentes interventions, les positions des acteurs politiques invités ainsi que la prise de parole du public présent (4). Il expose enfin quelques éléments d'analyse du débat (5).

1. LE CONCEPT DE LA « SOIREE POLITIQUE » :

Dans une démocratie qui se veut réellement au service du progrès social et du bien-être des citoyens, le dialogue reste un important outil de gouvernance efficace. Le déficit d'espace structuré d'analyse concertée, de débats publics sur les grandes préoccupations de la communauté nationale et de partage des points de vue entre la classe politique (toutes tendances confondues), les décideurs à divers niveaux, les acteurs non étatiques et les partenaires au développement conduit souvent à des frictions qui ébranlent le consensus, la cohésion sociale et desservent la mise en œuvre sereine des politiques de développement du pays.

Au moyen du concept « **soirée politique** », la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) se propose d'attirer l'attention de l'ensemble des acteurs d'un secteur déterminé sur les questions et enjeux de gouvernance autour desquels un minimum de consensus est indispensable. Si elle ne remplace pas les cadres formels de dialogue politique, elle leur apporte néanmoins une valeur ajoutée en favorisant des échanges sur des questions cruciales de développement et ceci dans une ambiance conviviale. La « **soirée politique** » consiste à regrouper des experts avertis et des acteurs sociopolitiques et économiques de différentes obédiences autour d'un sujet de développement, souvent à polémique. Pour ce faire, la FES veille à la représentation équilibrée des participants. Le but visé étant de susciter la formulation de perspectives claires, susceptibles de soutenir des réformes cohérentes. Ces formulations seraient mises à la disposition des décideurs politiques.

Sur le plan méthodologique, la « **soirée politique** » est conçue sous forme de panel de discussions et offre une opportunité d'expression de points de vue, d'échanges et d'analyses de l'enjeu social, économique ou politique en question. Sa modération est assurée par un expert reconnu pour sa maîtrise du sujet et également pour son objectivité dans la gestion et la conduite des débats.

2. L'ORGANISATION DU DEBAT :

Pour donner du relief au débat et lui assurer le caractère politique souhaité, la FES a retenu que les échanges s'effectuent d'abord entre des acteurs qui revendiquent une position officielle et claire sur le sujet. Ce sont des personnes représentatives qui occupent une certaine position dans l'arène politique. La modération sera assurée par M. Gilles BADET, docteur en droit public et expert en gouvernance démocratique. Enseignant à la

Faculté de Droit et de Sciences Politiques (FADESP) de l'Université d'Abomey-Calavi, il a également travaillé pour plusieurs Organisations Non Gouvernementales béninoises et certaines institutions internationales. Il est auteur de plusieurs ouvrages sur la démocratisation, les constitutions et les processus électoraux. Sous la coordination de M. BADET, les principaux panélistes de la « soirée politique » ont pris place ; il s'agit de :

- **M. Raphaël EDOU**, Ministre de l'environnement chargé de la gestion des changements climatiques, du reboisement et de la protection des ressources naturelles forestières ;
- **M. Iréné AGOSSA**, Personnalité politique ;
- **Hon. Lazare SEHOUETO**, Parlementaire
- **Pr Joseph DJOGBENOU**, Agrégé des facultés de Droit, Avocat à la Cour.

Si les deux premiers panélistes portent dans ce débat l'opinion des promoteurs et défenseurs du projet de révision de la constitution introduit à l'Assemblée Nationale par le Président Yayi Boni, les deux autres personnalités portent la voix du camp adverse.

Ces intervenants sont associés à un public plus large composé de politologues, de juristes, d'acteurs politiques de différentes chapelles, d'organisations et animateurs de la société civile, de syndicalistes, journalistes, experts engagés sur les questions de gouvernance politique, citoyens intéressés par le sujet, membres du corps diplomatique et d'institutions internationales accréditées en République du Bénin.

En définitive, outre les quatre principaux panélistes, près de trois cent (300) participants bravant la pluie, étaient présents dans une salle de conférence débordant de monde.

La FES a également considéré qu'il ne devrait pas s'agir d'un débat en présence d'un public attentif et passif. C'est bien pour cette raison qu'il a été prévu un créneau dont devraient se saisir les différents acteurs présents dans le public afin d'intervenir directement dans le débat tant en posant des questions aux principaux protagonistes qu'en apportant leurs propres contributions au sujet en discussion.

Le débat s'est déroulé sur la base d'un protocole d'interview très précis¹ qui balise le chemin à travers quelques préoccupations majeures, en l'occurrence :

- Les fondements, l'opportunité et les mécanismes de révision de la loi fondamentale
- Les principaux arguments développés en faveur du projet de révision constitutionnelle
- Les arguments majeurs avancés en défaveur du projet
- La démarche à suivre pour une révision consensuelle et apaisée de la constitution béninoise du 11 décembre 1990.

¹ Voir détail en annexes

3. DEROULEMENT DE LA SOIREE POLITIQUE :

La soirée a été lancée par le mot de bienvenue de M. Constantin GRUND, Représentant Résident de la Friedrich-Ebert-Stiftung au Bénin. Dans son intervention, M. GRUND a notamment rappelé l'objectif visé par la FES à travers cette initiative : *« à travers les soirées politiques, la FES souhaiterait promouvoir et enrichir le débat public et attirer l'attention sur les questions d'actualité. Il s'agit d'un cadre de dialogue et d'échanges orientés sur les questions de fond. C'est notre contribution à la promotion du dialogue entre les acteurs clés de la classe politique, les décideurs à divers niveaux et les acteurs non étatiques sur des enjeux de développement politique, économique et social au Bénin »*. Il a souhaité un débat apaisé et constructif, avant d'inviter le modérateur du jour à assurer la police des débats.

4. LE DEBAT :

Le modérateur Gilles BADET a brièvement rappelé les grandes questions sur lesquelles porte le débat : *« dans un premier temps nous parlerons de l'opportunité, des fondements et des mécanismes de révision de la loi fondamentale. Ensuite seront explorés les principaux arguments développés en faveur et en défaveur du projet de révision de la constitution. Enfin, nous évoquerons la démarche susceptible de conduire à une révision consensuelle et apaisée de la constitution béninoise du 11 décembre 1990 »*.

4.1. *Projet de révision de la constitution : quelles motivations et opportunités ?*

Le Ministre de l'environnement, Raphaël EDOU, représentant le gouvernement a, le premier exprimé sa position sur la question.

A l'en croire, le projet de révision de la constitution introduit par le Président Yayi Boni au Parlement répond à un besoin plus accru d'efficacité dans la conduite de l'action publique et la gestion transparente des ressources nationales. *« Il s'agit d'améliorer la constitution en vue d'obtenir une démocratie plus efficace aux plans économique, politique et social. La loi le permet et le gouvernement n'a rien fait de mal en le préconisant ».*

Le Professeur Joseph DJOGBENOU, tout en remerciant la FES pour l'initiative d'un tel débat, a exprimé sa peine. Une tristesse de voir des étrangers inviter les béninois à s'asseoir pour se parler. Sa douleur est également liée à la confiscation de l'ORTB par le gouvernement et ses partisans. Car autrement, estime-t-il, *« ces échanges auraient pu se tenir à la télévision nationale, faisant ainsi l'économie d'un déplacement sous la pluie à nos compatriotes assoiffés de débat sur une telle question ».* Ensuite, Me DJOGBENOU a estimé d'emblée que le projet du gouvernement n'est nullement opportun dans un contexte d'urgences multifformes et de grande précarité vécues par les béninois. En déposant sur la table des députés un projet de 173 articles modifiant 90 dispositions sur les 160 que compte la constitution du 11 décembre 1990, le gouvernement ne convainc pas sur ses réelles motivations argumente-t-il. Pour lui, rien ne justifie, en l'état, ce projet dont les finalités non avouables, sont à rechercher ailleurs.

Pour l'Honorable Lazare SEHOUETO, la position du regroupement dont il est le coordonnateur est claire : *« l'Union fait la Nation est contre ce projet discrètement introduit au Parlement. Car, les motivations du projet sont troublantes. En réalité, ce discours sur l'efficacité et le développement est une rengaine reprise par tous les gouvernements africains qui se sont aventurés sur les pistes des révisions opportunistes de la constitu-*

tion pour conserver le pouvoir. Le président de la République se comporte tel Louis le XIV, roi de France qui s'identifie à l'Etat et même au peuple». Il estime qu'un gouvernement qui se veut démocratique ne peut ainsi procéder à une révision constitutionnelle sans engager un dialogue avec les forces politiques, sans un débat national préalable, sans diagnostiquer les problèmes à corriger. « Mais en lieu et place, le gouvernement a mis la charrue devant les bœufs en confisquant la parole sur les médias de service public à son seul profit ». D'où la vive opposition de son groupe politique qui considère que, sans consensus national préalable, cette manœuvre du gouvernement est une distraction qui ne saurait prospérer.

M. Iréné AGOSSA est invité alors à répondre à la question de savoir si la démarche du gouvernement dans la conduite du projet de révision répond à l'impératif de recherche du consensus. Il explique alors que l'opportunité du projet est liée au fait que le contexte de même que les besoins ont changé de nature. Pour lui, « *la faiblesse institutionnelle qui caractérise notre Etat, les dysfonctionnements récurrents ainsi que le manque de contrôle interne qui marquent négativement la gestion de la chose publique nécessitent un réajustement urgent. Il faut dans une dynamique globale, procéder à un amendement pour un renforcement institutionnel et non à un changement de constitution* ».

4.2. Mécanismes et contenu d'un consensus en panne :

Les intervenants sur la question du consensus, de son contenu ainsi que les voies pour y parvenir ont développé, là encore des arguments divers et antinomiques :

Pour le Ministre EDOU, le projet du Président Boni Yayi prend sa légitimité et sa légalité dans la loi qui, entre autres, confère au

Chef de l'Etat la prérogative de l'initiative de la révision. Il a indiqué qu'après vingt (20) ans à l'épreuve de la pratique, il était devenu nécessaire de revisiter les faiblesses de la loi fondamentale et de les corriger pour redonner un souffle nouveau à la démocratie. *« Maintenant, critiquer sans faire des propositions alternatives n'est pas favorable au consensus ».*

L'Honorable SEHOUETO qui défend une position diamétralement opposé à celle du Ministre, soutient que la constitution du 11 décembre 1990, élaborée sur la base d'un consensus, impose de fait l'obligation d'un nouveau consensus pour sa révision. Cela exige des concertations nouvelles et des discussions préalables avec les forces politiques. Il ajoute que le consensus impose des consultations nationales en amont pour poser un diagnostic précis sur l'opportunité de la révision de la constitution : *« Ce n'est pas au Parlement de faire la popularisation d'un projet de révision constitutionnelle dont le gouvernement est l'initiateur ».*

« Comment parvenir à un consensus pour réviser la constitution avec 90 articles modifiés sur 160 ? », s'est interrogé Me DJOGBENOU. En France, ajoute-t-il, les amendements successifs à la constitution, qui constituent les vingt-quatre (24) révisions dont parlent les défenseurs du projet gouvernemental ont porté exclusivement sur des questions précises. Pour lui, le préambule de la constitution a été modifié, dénaturé. *« Cette initiative cache mal les réelles intentions des promoteurs du projet. Car le préambule, c'est l'esprit, c'est la fondation de la constitution. Lorsqu'on y touche dans cette proportion, tout peut arriver. Qu'advient-il lorsque la Cour déclarera qu'il s'agit d'une nouvelle constitution ? Le gouvernement a multiplié les étages de consensus. Un gouvernement qui veut réussir ne procède pas ainsi. Il faut faire le point et des concertations*

pour dégager cinq questions à résoudre », a conclut l'initiateur et leader du mouvement "Mercredi rouge".

M. Iréné AGOSSA soutient lui qu'en matière constitutionnelle, aucun pays n'est statique. Pour lui, « *le combat qui consiste à soupçonner le Chef de l'Etat d'intentions malveillantes, de vouloir réviser la constitution pour conserver le pouvoir n'est pas favorable au consensus. Car les acteurs ne sont pas dans l'esprit du consensus* ». C'est pourquoi, il plaide pour un consensus qui selon lui est encore possible si les acteurs s'entendent sur les amendements pour adopter un texte issu de l'ensemble de la classe politique.

4.3. L'initiative populaire en question :

C'est l'une des innovations les plus controversées du projet gouvernemental.

De l'avis du Ministre EDOU, l'initiative populaire consiste à « *permettre aux populations de proposer directement des solutions aux dysfonctionnements des institutions. Il s'agit de donner le pouvoir au peuple afin qu'il puisse mieux participer à la construction de la nation* ».

« *Quand on prépare une sauce en y mettant des ingrédients inappropriés ou trop d'épices, la sauce n'est pas consommable.* » C'est au moyen de cette analogie que le Pr DJOGBENOU a interpellé ses contradicteurs à travers deux questions : « *dans une démocratie libérale avec un régime présidentiel, à quelle question répond l'initiative populaire? Si le mandat des députés n'est pas représentatif au Bénin, en vertu de quoi n'auraient-ils pas le droit de voter les lois au nom des populations? Je dois affirmer avec force que l'initiative populaire est incompatible*

avec le régime présidentiel. L'initiative populaire est pathologique et n'a pas sa place dans notre constitution.»

Le député Lazare SEHOUE TO choisit une image pour exprimer le fond de sa pensée sur la question de l'initiative populaire : *« vous ne pouvez pas essayer des épines sur la chaussée et nous demander de vous porter des chaussures pour marcher. Il faut les ramasser et c'est à vous de le faire. Notre constitution n'a nullement besoin de l'initiative populaire ».*

Sur cette même question, M. Iréné AGOSSA s'est contenté de déclarer à nouveau qu' *« il convient de régler la mauvaise gestion répétitive avec la révision de la constitution ».*

4.4. Trois innovations contre trois appréhensions :

A cette étape du débat, le modérateur a choisit de poser une série de questions à chacun des intervenants relativement à la constitutionnalisation de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), l'imprescriptibilité des crimes économiques et la création de la Cour des comptes.

Lazare SEHOUE TO n'y est pas allé par quatre chemins. Pour lui, *« la constitutionnalisation de la CENA est ni plus ni moins une distraction orchestrée par le gouvernement ».* Car, s'interroge-t'il, *« a-t-on vraiment besoin de mettre la CENA dans la constitution pour la rendre efficace » ?* Il a rappelé que la première CENA de 1995 a fonctionné sans une loi. A son avis, il faudrait juste professionnaliser cet organe et non la mettre dans la constitution.

Sur la question de l'imprescriptibilité des crimes économiques que le Président souhaite voir fixer dans le marbre de la consti-

tution afin de se garantir la possibilité de poursuivre à vie les prévaricateurs et les fossoyeurs de l'économie, il estime que « *ce besoin, même s'il est juste, est déjà satisfait par la loi sur la corruption et le nouveau Code pénal.* »

Quant à la Cour des comptes par laquelle les initiateurs et défenseurs du projet de révision se proposent d'impulser une meilleure gestion des ressources publiques, le député de l'UN estime que « *tous les problèmes que le gouvernement met en paravent peuvent être réglés par la loi, s'ils ne le sont déjà. Et je dois ajouter que ces propositions du gouvernement ne permettent nullement de résoudre des problèmes qu'il a lui-même créés et entretenus* ».

Le professeur DJOGBENOU, abondant dans le même sens que le député SEHOUE TO, argumente que la CENA est la consécration de la méfiance institutionnelle. « *Alors, constitutionnaliser une telle institution reviendrait à consacrer et sacraliser cette méfiance. Je suis partisan d'une CENA professionnelle. La loi suffit à nous y conduire. Car dans toute démocratie, la loi est l'expression du dialogue politique* ». L'enseignant de droit, après avoir évoqué une série d'exemples en Afrique, en déduit que « *dans le contexte socio-politique qui est le nôtre, la loi a une espérance de vie plus longue que la constitution.* » C'est pourquoi, défend-t-il, « *l'imprescriptibilité des crimes économiques telle que présentée dans le projet du gouvernement est un gadget. La Cour des comptes n'est pas une fin, c'est un moyen. On devrait s'interroger de savoir si la Cour suprême bénéficie déjà de tous les moyens nécessaires à son efficacité. On est obligé de constater que le pays a de vrais problèmes mais le gouvernement n'a que de mauvaises solutions* ».

Pour M. Iréné AGOSSA, ancien Conseiller à la HAAC et défenseur acharné du projet gouvernemental, il urge que le pays se

dote d'instruments modernes de gestion publique. « *La création de la Cour des comptes répond avant tout à un besoin d'autonomie. A part l'Assemblée Nationale, nos institutions sont indépendantes mais pas autonomes. En ce qui concerne l'imprescriptibilité des crimes économiques, il n'y a rien à faire, c'est le contexte qui l'impose* ».

L'intervention du Ministre Raphaël EDOU sur ces questions peut se résumer à sa déclaration : « *la peur du gendarme est le commencement de la sagesse* ». Pour lui, c'est à cette logique qu'obéit l'ensemble de ces trois propositions incriminées par ses contradicteurs.

4.5. Parole à un public intéressé et enthousiaste :

De nombreuses interventions faites de contributions mais surtout d'interrogations ont été enregistrées. Députés, anciens ministres, syndicalistes, représentants d'organisations de la société civile, journalistes, citoyens, à tour de rôle, ont pris la parole pour s'adresser directement et nommément aux quatre intervenants :

M. Serge Prince AGBODJAN, juriste, s'adressant au représentant du gouvernement dans le débat, a posé une série de questions dont l'essentiel est résumé comme suit :

- *Quel sort sera réservé aux propositions du FONAC adressées au Président de la République pour apaiser la tension qui est palpable dans le pays afin de réaliser une révision constitutionnelle consensuelle ?*
- *Pourquoi les propositions de la Commission AHANHANZO-GLELE allant dans le sens du renforcement des institutions comme : l'élection par ses pairs (les magistrats) du Président de la Cour des comptes, la proclamation des résultats provi-*

soires des élections par la CENA, l'élection du Président de la HAAC n'ont pas été prises en compte par le projet gouvernemental ?

Relativement à l'initiative populaire, M. AGBODJAN argumente qu'il est déjà fait mention de cette notion dans le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, notamment aux articles 121, 122 et suivants à travers le droit de pétition qui doit être considéré comme un principe à valeur constitutionnelle ainsi que l'a mentionné précédemment la Cour constitutionnelle dans l'une de ses décisions. *« En conclusion, l'initiative populaire existe déjà et il n'est point besoin de la réinventer ».*

L'honorable Candide AZANAI, député de la majorité présidentielle et adversaire déclaré au projet gouvernemental, a expliqué que trois conditions sine qua non doivent être réunies pour engager une révision de la constitution dans un environnement démocratique ; il s'agit de : l'opportunité, la procédure et le contenu. En ce qui concerne la démarche, la procédure, *« elle est ignorée, bafouée et violée ».*

Sur le contenu, il révèle que le piège ne réside pas dans ce qui est *« annoncé et vanté avec la cosmétique médiatique orchestrée par le gouvernement. Le piège se situe dans l'affaïssement des institutions et le lit dressé à la dictature du développement ».*

Sur l'opportunité, il estime que l'exposé des motifs ne justifie pas les propositions du gouvernement. C'est après un dialogue entre les forces politiques qu'on jugera ensemble si la révision de la constitution est la solution aux maux détectés. Par conséquent, conclut-il, *« sur toute la ligne des trois conditions à réunir pour engager la révision de la constitution, c'est zéro. C'est pour cela que j'affirme que la révision ne marchera ni au parlement, ni dans le peuple et donc ne se fera pas ».*

M. Aurélien AGBENONCI, ancien Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Mali, fait constater d'abord que l'histoire des sciences politiques est pleine d'exemples où les changements engagés ne sont pas en phase avec la volonté du peuple. Ce qui, selon son constat, justifie la suspicion, la méfiance voire la passion qui caractérisent ce débat sur la révision de la constitution béninoise. « *Faisons attention de ne pas toucher n'importe comment au préambule qui est le fruit de quelque chose, d'un consensus* », conseille-t-il. C'est pourquoi il a appelé tous les protagonistes à remettre la balle à terre pour s'accorder sur l'essentiel afin de donner une chance au consensus.

Mme Fatoumata BATOKO ZOSSOU qui représente le West Africa Network for Peacebuilding (WANEP) a directement interpellé le Ministre à qui elle a demandé de se prononcer sans langue de bois sur les propositions du Front des Organisations Nationales Anti-corruption (FONAC). Elle a enchaîné, d'une voix qui trahit une colère à peine contenue : « *Pourquoi vous entêtez-vous à piloter seuls une question qui concerne tout le monde ? Ce faisant, comment voulez-vous qu'on croit à votre sincérité ? Que fait le gouvernement pour réorienter le débat et donner confiance aux citoyens ?* ».

M. Guy DOSSOU-YOVO, journaliste à l'hebdomadaire catholique « La Croix du Bénin » s'est appesanti sur les déclarations du Président de la Cour constitutionnelle intervenant au nom de ses pairs pour tenter de démontrer que « *cette Cour qui se comporte tel un garçon de course du gouvernement, ne rassure pas les citoyens.* » Il a énuméré une suite d'autres dysfonctionnements tels que « *la caporalisation de l'ORTB par le pouvoir et les marches médiatisées, suscitées à travers le pays* » qui, de son point de vue, ne sont pas propices à la confiance nécessaire, au dialogue qui doit déboucher sur le consensus.

Dans le même ordre d'idées, M. Wilfried Léandre HOUNGBEDJ, journaliste-écrivain, éditorialiste au quotidien de service public « La Nation », s'adressant directement au Ministre, a voulu savoir :

- *Si des discussions préalables avec les forces politiques ou une popularisation du projet a eu lieu avant sa transmission par le gouvernement à l'Assemblée Nationale ?*
- *Ce que fait le gouvernement pour que le débat se fasse ?*
- *Comment le gouvernement compte-il mettre en œuvre le consensus qui est hissé au rang de principe à valeur constitutionnelle ?*
- *Pourquoi le gouvernement s'entête-t-il à foncer malgré les positions et les oppositions exprimées contre son projet ?*

L'ancien Ministre et ancien député Bernard Lani DAVO, membre de la majorité présidentielle plurielle, s'est demandé lui, s'il est opportun de réviser la constitution. A sa propre question, il répond par l'affirmative en indiquant que « *la constitution du 11 décembre 19990 porte en elle les germes de sa propre révision. Nos institutions ne fonctionnent pas bien. C'est pourquoi les propositions du gouvernement sont cohérentes et nécessitent la sollicitude de tous les citoyens.* »

Le syndicaliste Jacques AYADJI estime que « *le gouvernement qui promeut le projet de révision est celui qui est le moins qualifié pour réviser notre constitution. Il instrumentalise les textes à des fins impénétrables. C'est pourquoi ceux qui s'acharnent à tordre le cou à la loi fondamentale n'y parviendront pas.* »

Il ressort de ces interventions du public l'intérêt que les citoyens témoignent à la question de la révision constitutionnelle, a synthétisé le modérateur Gilles BADET. Il a invité les panélistes à ré-

pondre aux questions du public et à envisager les perspectives du projet de révision de la constitution.

4.6. *Projet de révision de la constitution : des perspectives inconciliables ?*

Dans ses conclusions, le député Lazare SEHOUE TO, à qui aucune question n'avait été spécifiquement adressée, réaffirme la farouche opposition de "l'Union fait la Nation" à ce projet du gouvernement qui, par sa démarche et son contenu, scandalisent et ne rassurent pas les béninois. En synthèse, il propose en cinq (05) points sa démarche pour aller vers la révision de la constitution :

- 1- Retirer le projet querellé de l'Assemblée Nationale
- 2- Consulter les forces politiques et les acteurs publics pour établir le diagnostic des faiblesses éventuelles de la constitution actuellement en vigueur
- 3- Faire la synthèse des dispositions qui appellent une révision
- 4- S'entendre sur le contenu du document à proposer
- 5- Populariser le projet avant de l'envoyer au Parlement.

Pour M. Iréné AGOSSA, le devoir de renforcement des institutions pour un meilleur fonctionnement de la démocratie incombe au Chef de l'Etat qui va :

- 1- Maintenir son projet à l'Assemblée Nationale
- 2- Engager le dialogue avec les forces politiques
- 3- Travailler à l'avènement du consensus sur lequel il n'y a pas de démarches normatives. C'est pourquoi, conclura-t-il, « *l'esprit du consensus naîtra en discutant avec les forces vives du pays.* »

Pour renforcer la position qu'il a défendue tout au long de la soirée, Me DJOGBENOU a déclaré : « *la constitution du 11 décembre 1990, je la connais. Le projet de 173 articles fabriqué et soutenu par le gouvernement, je ne le connais pas. C'est pour cette raison que nous n'avons pas confiance.* » Pour lui, la loi n'est pas la solution aux problèmes du Bénin, ce sont les hommes. « *Par conséquent, à la question faut-il réviser la constitution en l'état ? Je réponds NON. Car les combats que nous faisons, c'est aussi pour la protection du Chef de l'Etat après son mandat. La confiance nécessaire à la révision fait défaut. Alors, le consensus doit passer d'abord par la décision d'un dialogue préalable avec l'ensemble des acteurs concernés* ».

Le Ministre EDOU, à qui revient la plus grande moisson de questions, commence par calmer les inquiétudes et les nombreuses critiques orientées contre ce que certains intervenants ont appelé le monologue doublé de monopole de parole du gouvernement : « *le gouvernement n'est pas opposé au débat contradictoire.* » Affirmation qui a suscité immédiatement de vives réactions dans le public qui appelle de tous ses vœux des débats contradictoires sur le diffuseur public, l'ORTB.

En rapport avec la question relative aux propositions du FONAC, M. Raphaël EDOU s'est voulu tout à fait conciliant : « *le gouvernement a déjà introduit le projet à l'Assemblée Nationale. Mais soyez rassurés, les propositions du FONAC seront discutées au parlement. Croyez-moi, le Président de la République ne forcera pas le passage si le peuple n'en veut pas.* »

4.7. *En résumé :*

On peut tenter d'extirper de ce magma d'arguments les points de convergence et les points de divergence à retenir d'un débat qui a duré plus de deux (02) heures d'horloge :

- 1- Les intervenants s'ils sont tous d'accord pour la révision de la constitution, ils ne se sont pas entendus sur **l'opportunité de la réviser maintenant**. Les contradicteurs du gouvernement estiment que les notions d'efficacité et de développement avancées sont un leurre. Car disent-ils, tous les problèmes soulevés par l'exécutif pour prendre l'initiative de cette réforme peuvent trouver leur solution dans les lois.
- 2- Les intervenants n'ont pas pu s'accorder sur **le contenu du projet** introduit au parlement.
- 3- On retiendra également qu'il n'y pas eu de **consensus sur la notion du consensus**. Certains ont estimé que la démarche du Chef de l'Etat est mauvaise. Ils ont alors esquissé la démarche qui, selon eux, devrait conduire au consensus. En réponse, les autres ont estimé qu'il n'y a pas de démarche normative en matière de recherche du consensus.
- 4- **L'initiative populaire** n'a pas, non plus, obtenu l'adhésion des deux camps. Si pour les défenseurs du projet, cette « innovation » promet une plus grande participation des citoyens à l'action publique, pour les autres, le droit de pétition, déjà logé dans le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale ne mérite pas de figurer à nouveau

dans la constitution. Pour eux, cette initiative ne vise qu'à fragiliser et affaiblir l'Assemblée Nationale.

- 5- Le même constat se fait en ce qui concerne la **CENA**. Pour les adversaires du projet introduit à l'Assemblée Nationale, point n'est besoin d'introduire la CENA dans la constitution pour obtenir son efficacité. Ils sont par contre partisans de la professionnalisation de l'organe de gestion des élections au Bénin.
- 6- L'imprescriptibilité des crimes économiques avancée comme argument pour réviser la loi fondamentale n'a pas fait non plus l'unanimité. Si les défenseurs évoquent l'efficacité et la bonne gestion de la chose publique, les adversaires rétorquent que les problèmes soulevés par le gouvernement pour se justifier sont inutiles parce que déjà inscrites dans les lois existantes.
- 7- En revanche, tous les intervenants se sont accordés à reconnaître l'importance du dialogue, de la concertation et de la popularisation dans le processus devant conduire à la révision de la constitution, même si là encore, les démarches proposées sont antinomiques. Tous, ils évoquent le consensus sans lui donner le même contenu.

En somme, un seul point aura obtenu l'accord partiel des deux parties : la nécessité du dialogue pour aboutir au consensus.

CONCLUSION :

Les points de vue soutenus par les intervenants, les prises de position enregistrées ont révélé une grande inquiétude en ce qui concerne le défaut de consensus national, le besoin important

d'un débat préalable entre tous les acteurs sur le contenu et la nécessité de réviser, la démarche du processus engagé pour aboutir à la révision. Manifestement, des positions défendues par chaque camp au consensus prôné et recherché, le chemin reste encore long.

Pour l'essentiel, la quasi-totalité des intervenants installés dans le public a laissé transparaître une certaine appréhension de ce projet controversé. La démarche du gouvernement a été mise à l'index à travers ce que les intervenants ont appelé le « pilotage unilatéral » du projet. Un quasi-consensus a semblé se dégager sur l'urgence d'un dialogue autour de la réforme constitutionnelle. Il a été rudement stigmatisé « *l'inexplicable réticence du diffuseur public (ORTB) à organiser des débats contradictoires sur le sujet* ». Cette rencontre a surtout révélé la grande soif de débat d'un public venu au moins de Cotonou, de Calavi et de Porto-Novo, qui a bravé la pluie, pour assister à cette édition de soirée politique de la Friedrich-Ebert-Stiftung.

En définitive, cette édition de soirée politique a, sans nul doute été un grand succès. L'objectif n'étant pas nécessairement d'aboutir au cours du débat à un consensus, les échanges ont au moins offert aux deux camps, l'opportunité de se parler et de confronter leurs arguments à ceux de leurs contradicteurs et aux questions d'un public très averti. En fin, ce débat sonne comme un rappel à la nécessité de la contradiction qui soutient l'expression plurielle dans tout système véritablement démocratique. En cela réside tout le mérite de la Friedrich-Ebert-Stiftung.

Fait à Cotonou, le 07 octobre 2013

Wilfrid Hervé ADOUN
Consultant en médias et communication

CARICATURE & COUPURES DE JOURNAUX



Le Matin, 08.10.2013



Adjinakou, 07.10.2013

RÉVISION DE LA CONSTITUTION : MOUVANCE ET OPPOSITION EXPOSENT LEURS DIVERGENCES

La Fondation Friedrich Ebert Stiftung a organisé le vendredi 04 octobre 2013 au siège de l'institution à Cotonou, un débat contradictoire grand public sur le projet de révision de la loi fondamentale qui a mis aux prises, Lazard Sèhouéto, Me Joseph Djogbénou, Iréné Agossa et le ministre Raphael Edou qui ont laissé le public sur sa faim.

La Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung a pris l'initiative d'organiser un débat contradictoire grand public, un format d'échanges dénommé, les « Soirées politiques ». La deuxième soirée de cette série a porté sur le thème : « La révision de la constitution béninoise du 11 Décembre 1990 : état des lieux, enjeux et pers-

pectives ». Au cœur du débat, le député à l'Assemblée nationale et coordonnateur nationale de l'Union fait la Nation, l'honorable Lazare Sèhouéto, le ministre Raphael Edou qui a remplacé au pied levé le ministre de la Communication et des TIC Komi Koutché, l'Avocat à la Cour, membre fondateur du mouvement « Mercredi rouge » le Professeur Joseph Djogbénou, et M. Iréné Agossa, Personnalité politique, ardent défenseur du projet de révision de la Constitution. L'objectif était d'éclairer vraiment la lanterne du peuple et dans le but de promouvoir le dialogue politique entre acteurs d'horizons multiples.

Sur la démarche...

Selon le ministre Raphael Edou, il faut être efficace de nos jours afin de pouvoir servir le peuple ; et la loi fondamentale béninoise a été instituée en 1990, aujourd'hui, les choses ne sont plus les mêmes. Me Joseph Djogbénou, a fait savoir que ce débat était très attendu. « L'efficacité dont parle le gouvernement aujourd'hui, c'est que les Béninois doivent se parler, c'est de renforcer les citoyens à la base, c'est de doter les commissariats et gendarmeries de moins adéquats, c'est de consolider les frontières nationales...Quelles efficacités recherche-t-on en ajoutant 90 articles alors que le peuple manque cruellement de pain, voilà ce qui est urgent » a-t-il lancé dans la marre.

Lazard Sèhouéto qui est foncièrement contre le projet, a estimé que c'est un débat de morale politique et de distraction. « A-t-on vraiment besoin de se mettre à la place du peuple pour déterminer ses problèmes qui ne sont pas les vrais, et penser les résoudre et gardant la parole tout seul ? » a-t-il cherché à savoir avant d'insister sur le fait que le gouvernement n'a consulté

personne avant de se lancer sur ce chemin biaisé. Iréné Agossa trouve que l'opportunité du projet réside dans le fait que de 1990 à ce jour, le contexte a changé.

Au sujet du consensus...

Le ministre Rafael Edou a précisé que quand l'on se retrouve dans le domaine de l'efficacité, on doit tout se ramener à soi si la vision est d'atteindre des objectifs probants. Et la loi fondamentale donne déjà l'opportunité de la correction.

« L'objectif c'est de consulter avant l'initiative de révision ; c'est ce que vous ne savez pas faire... Le diagnostic devrait se faire avant l'acte. La Constitution a été élaborée sur consensus et donc, la réviser devrait passer par la même démarche... » dicit Lazard Sèhouéto au moment de clarifier les positions.

Me Djogbénou parle de 90 articles modifiés sans le moindre avis des populations ; « c'est une salade russe je ne l'ai jamais vu ailleurs... » a-t-il invectivé.

Sur le fond...

Me Djogbénou estime que l'initiative populaire est incompatible avec le régime. Il précise : « La ferveur actuelle des populations à la base est une initiative populaire pathologique et nous avons encore du chemin à faire sur le consensus ». Pour Lazare Sèhouéto, les gens ont travaillé pour rendre faible les institutions et ils brandissent ce motif pour réviser la loi fondamentale. L'institutionnalisation de la Céna, la Cour des comptes, ... c'est de la distraction et « l'efficacité dont ils parlent est évidemment ailleurs ». Il reconnaît que c'est une démarche

qui a été biaisée et recommande que le projet soit purement et simplement retiré de couloirs de l'Assemblée nationale. La faiblesse institutionnelle selon Iréné Agossa, n'est pas le motif principal de la révision constitutionnelle, mais le renforcement de la démocratie. Le ministre Rafael Edou a souligné que c'est le raffermissement de la démocratie si le Bénin parvient à toiletter sa loi fondamentale. Il ne devrait ainsi plus avoir de résistances a-t-il martelé. Me Djogbénu déclare que la Céna est la solution à la méfiance institutionnelle et par conséquent, il est partant pour une Céna technique. Au sujet de l'imprescriptibilité des crimes économiques, la Cours des comptes, il estime que « ce sont des gadgets et reconnaît que ce n'est pas une fin en soi, il s'agit d'aller loin ». Les réponses fournies n'ont pas comblé les attentes des observateurs qui ont effectué le déplacement et appellent à d'autres initiatives.

Gathum GBAGUIDI



L'Aurore, 07.10.2013

RÉVISION DE LA CONSTITUTION : LA FONDATION FRIEDRICH EBERT DONNE LA PAROLE AUX PROTAGONISTES ¹

En dépit des professions de foi répétées du président Boni Yayi et des éléments techniques irréfutables qui plaident en faveur de la révision de la Constitution de décembre 1990, les antirévissionnistes ne démordent pas. Même à court d'arguments nouveaux pour contrebalancer la pertinence des réformes initiées par le Chef de l'Etat, les antirévissionnistes foncent toujours têtes baissées dans leur logique forcenée d'empêcher le Bénin de se doter d'une loi fondamentale qui répondent aux impératifs socioéconomiques de l'heure. La dernière illustration en date de cette logique pour le moins incompréhensible pour les opposants a été donnée vendredi dernier par Lazare Sèhouéto et Joseph Djogbéno. C'était à la faveur de la soirée politique organisée par la Fondation Friedrich Ebert.

Rappelons d'abord que c'est parce qu'ils sont incapables de soutenir le vrai débat sur la pertinence et l'opportunité des modifications apportées par le Gouvernement du Dr. Boni Yayi dans le projet de révision de la Constitution, les antirévission-

¹ En vue d'assurer une meilleure lisibilité, cet article a été ressaisi in extenso par nos soins.

nistes et autres opposants au régime du Président Boni Yayi s'accrochent à la question de la procédure à respecter en vue de la modification de la loi fondamentale béninoise. En effet, ces antirévissionnistes contestent au Chef de l'Etat la démarche qui a consisté à saisir directement l'Assemblée nationale en vue de la révision de la Constitution. Pour ces derniers, il aurait fallu préalablement recueillir l'avis de toutes les forces vives de la Nation béninoise. Mais là encore, la preuve a été faite de façon irréfutable que ces opposants et antirévissionnistes font économie de vérité, voire de mauvaise foi. Car, au nombre des commissions créées par le Président Boni Yayi l'une d'elle après avoir réalisé son travail technique l'a envoyé à toutes les composantes sociopolitiques, économiques et religieuses de notre pays afin de recueillir leurs observations. Les preuves des accusées de réception de ces courriers envoyés par la Commission à toutes ces forces sociopolitiques ont d'ailleurs été publiés il y a quelques jours dans la presse. C'est dans cette dynamique qu'à l'instar du PRD de Me Adrien Hougnédji qui a envoyé ses propositions, d'autres sensibilités sociales et politiques ont répondu à la préoccupation de la commission. Toutes ces propositions ont été versées au rapport final qui a été déposé au Chef de l'Etat. D'où cette question : quels intérêts défendent alors ces opposants ou antirévissionnistes ? Est-ce ceux du peuple ou les leurs personnelles et égoïstes ? La réponse à cette interrogation est évidemment claire. Face à de tels comportements l'on voit bien que ces personnalités sont dans un faux combat contre les intérêts du peuple qui ne demande que l'amélioration de ses condition de vie et de travail et non une politique d'intoxication, de désinformation et de manipulation de l'opinion publique nationale et internationale.

Opposants sans boussole

Partout dans le monde la force de l'opposition réside dans sa capacité à proposer des contre solutions crédibles à l'action gouvernementale. Mais que remarque-t-on aujourd'hui au Bénin dans ce débat sur la révision ? Au même moment qu'ils se disent exclus du processus de révision, ce qui est archi faux au regard de ce qui précède, ils clament à tue-tête n'avoir aucune proposition à faire pour l'amélioration de notre loi fondamentale. Un comportement qui porte à croire que cette opposition est sans boussole et quasi inconsciente de ce que devrait être son rôle dans un Etat démocratique.

Sèhouéto Djogbéno et leur disque raillé

Vendredi dernier lors de la soirée politique organisée par la Fondation Friedrich Ebert l'honorable Lazare Sèhouéto et le Pr Joseph Djogbéno sont restés dans cette logique. Réagissant à la question, le député de l'Union fait la Nation s'est dérobé. « Je ne suis pas un consultant du gouvernement pour proposer des solutions alternatives. » a-t-il dit en substance. A l'en croire, c'est sur le président Boni Yayi que les Béninois ont porté leurs suffrages pour gérer le pays. Drôle d'opposition n'est-ce pas ? Une opposition qui refuse d'apporter sa contribution à l'édification de la nation quand le président qui est au pouvoir lui en fait la demande et affiche toute sa bonne volonté à accueillir toutes les propositions tendant à améliorer le projet déposé à l'Assemblée nationale. Cette attitude pour le moins saugrenue des antirévissionnistes qui en réalité traduit leur volonté manifeste de ne pas regarder la vérité en face est d'autant plus incompréhensible que la révision de la Constitution ne se fera pas dans la rue mais à l'assemblée nationale. Et qu'au parlement

l'opposition dispose encore d'assez des députés pour bloquer le processus si leurs propositions ne sont pas prises en compte lors de l'étude et de l'amendement de l'actuel projet. Et c'est là qu'il faut saluer la position de Fonac qui loin des sempiternelles critiques improductives a donné quelques pistes à explorer par Sèhouéto et Djogbéno afin qu'ils puissent jouer convenablement le rôle d'opposants qui est leur. Espérons qu'à l'avenir ces personnalités comprennent que la voie royale est la voie du peuple et que toute action politique doit contribuer à l'édification de la cité commune et non à sa destruction.

Crépin BOSSOU



L'Autre Quotidien, 07.10.2013

« SOIRÉE POLITIQUE » SUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION : POSITIONS FIGÉES ENTRE RÉVISIONNISTES ET ANTI-RÉVISIONNISTES

La Fondation Friedrich Ebert a consacré, vendredi dernier à son siège à Cotonou, la deuxième soirée dite politique de la série qu'elle organise, depuis un moment, au projet de révision de la constitution. Elle a porté sur le thème : «la révision de la constitution béninoise du 11 décembre 1990 : Etat des lieux, enjeux et perspectives.» Cette soirée a donné l'occasion aux révisionnistes et aux adversaires du projet de développer leurs argumentaires et de continuer à les soutenir fermement.

C'était l'une des rares fois, depuis l'introduction du projet de loi à l'assemblée nationale, en juin dernier, qu'un débat de ce niveau est mené. Il y avait d'un côté Me Joseph Djégbénou,

le député Sêhouéto Lazare, pour les anti-révisionnistes, et de l'autre, Raphaël Edou, ministre en charge de la gestion des changements climatiques et Irenée Agossa, président du mouvement le nationaliste et ancien conseiller à la Haac. Le Dr Gilles Badet, spécialiste de droit public, a assuré la modération de ce débat qui a drainé un grand public et des dizaines de personnalités de tous bords.

Cette soirée politique a permis d'assister à un débat de haut niveau, parfois passionné, houleux, mais très utile au bout du rouleau. Les participants en ont d'ailleurs remercié profondément la Fondation Friedrich Ebert pour l'opportunité qu'elle leur a donnée de continuer à échanger sur ce sujet d'intérêt national qui déchaîne encore les passions.

Les deux camps ont eu l'occasion d'argumenter et de mieux préciser leurs positions. On pourrait retenir que les adversaires du projet affirment que cette révision, dans le contexte actuel, est inopportune. Selon Lazare Sêhouéto et Me Joseph Djogbénou, en effet, toutes les réformes annoncées dans le cadre de ce projet sont déjà consacrées par plusieurs lois de la République. L'on a pu surtout noter, qu'à l'origine de la position des adversaires du projet, il y a surtout la persistance de la suspicion, une certaine méfiance, surtout la peur de déboucher sur une situation qui permette à terme, au chef de l'Etat, de briguer un troisième mandat en 2016. Mais pour Irenée Agossa et Raphaël Edou, cette réforme s'impose actuellement parce qu'elle devrait permettre de consolider les acquis démocratiques et de moderniser l'Etat. Aussi ont-ils invité toutes les composantes de la nation à y apporter leurs contributions et aux députés à porter leurs amendements pour que la réforme annoncée soit consensuelle.

Plusieurs voix se sont élevées au sein du public pour suggérer le retrait du projet. D'autres ont demandé que les propositions du Fonac soient étudiées dans la perspective de cette réforme. L'organisation propose que des dispositions soient insérées dans le texte révisé pour prévoir que d'une part, que ceux qui sont actuellement au pouvoir ne pourront pas briguer un nouveau mandat en 2016 et pour prévoir que le texte révisé n'entrera en vigueur qu'en 2016. On retiendra, au terme de ce riche débat, qu'il a permis d'éclairer davantage le public. Mais les positions n'ont pas bougé. Chacun reste convaincu qu'il détient la vérité.

Apollinaire KOUTON



L'Événement Précis, 07.10.2013

DÉBAT SUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION : RÉVISIONNISTES ET ANTI-RÉVISIONNISTES SE SÉPARENT DOS À DOS

Les deux parties ne s'entendent sur rien

Le siège de la Fondation Friedrich Ebert était plein à craquer vendredi soir. Venus de toutes parts et parfois de très loin, les invités ont eu droit à un débat des plus houleux entre pro et anti-révision de la constitution. D'un côté le ministre Raphaël Edou et le président du mouvement le Nationaliste Irénée Agossa, représentant la mouvance présidentielle, et de l'autre maître Joseph Djogbénu, et l'Honorable Lazare Sèhouéto, tous deux anti-révisionnistes notoires. Au milieu, comme modérateur, il y avait Gilles Badet, spécialiste de droit public. Pour l'essentiel, on peut retenir que les deux camps ne se sont entendus sur rien. D'abord sur la question de la démarche, Maître Djogbénu estime que le projet comporte les germes d'une nouvelle république. Car, selon lui, 90 articles ont été modifiés partiellement ou entièrement, de nouveaux ont été introduits et

surtout le préambule a été modifié. « Le préambule, c'est la fondation d'une constitution » a-t-il dit en substance. Quant à Lazare Sèhouéto, il a mis l'accent sur l'absence totale, à son avis, d'une consultation préalable des forces politiques et sociales. « Votre démarche n'inspire pas confiance parce que les maux sur lesquels vous vous basez pour poser le diagnostic sont créés par votre mauvaise gouvernance », a laissé entendre le coordinateur de l'UN. Quant à Irénée Agossa, il a surtout mis l'accent sur la nécessité d'une révision aujourd'hui, du fait des changements profonds enregistrés dans notre société depuis 1990. Mais il soutient également qu'il ne faut pas retirer le projet pour ne pas donner l'occasion à l'opposition et à la société civile de crier victoire. Pour le ministre Raphaël Edou la révision de la constitution permettra d'améliorer l'efficacité de la gouvernance qui est en crise à tous les niveaux. Commentaire de maître Joseph Djogbénu: « Nous avons certainement de grands problèmes, mais vous, vous avez de très mauvaises solutions. » Les principaux orateurs de ce vendredi ont montré leurs désaccords sur tous les grands axes du projet gouvernemental. Prenant la parole, l'honorable Candide Azanaï, lui aussi invité, a indiqué que les conditions minimales d'une véritable révision ne sont pas remplies actuellement. Pour lui, il faut d'abord l'opportunité, la procédure à suivre ainsi que le contenu. Il a regretté « l'affaïssement des institutions » avant de conclure : « Cette révision ne marchera pas. » Il menace clairement d'actionner l'article 66 de la constitution si, en dépit de l'absence manifeste de tout consensus, le projet venait à passer par coup de force. Il est à retenir que le public venu massivement a participé au débat, preuve que le besoin était grand.

Olivier ALLOCHEME



Le Matin, 07.10.2013

DÉBAT CONTRADICTOIRE SUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION DU BÉNIN : LE GOUVERNEMENT DÉFEND LA PERTINENCE DU PROJET, L'OPPOSITION EXIGE UN CONSENSUS NATIONAL ¹

La fondation Friedrich-Ebert Stiftung a organisé, vendredi 04 octobre 2013, un débat contradictoire entre le ministre de l'environnement, Raphaël Edou, des personnalités proches du pouvoir et des acteurs de l'opposition et de la société civile. La question de l'opportunité et de l'utilité des réformes initiées dans le cadre de la révision de la Constitution et le consensus national, ont retenu l'atten-

¹ En vue d'assurer une meilleure lisibilité, cet article a été ressaisi in extenso par nos soins.

tion, au cours de ces échanges qui ont eu lieu au siège de la Fondation sis au quartier les cocotiers à Cotonou.

Le ministre de l'environnement Raphaël Edou et Iréné Agossa personnalité politique ont rappelé et expliqué les raisons qui ont motivé l'initiative prise par le chef de l'Etat au sujet de la révision de la Constitution du Bénin et insisté particulièrement sur son souci de renforcer et de rendre efficace les institutions de la République qui depuis quelques années connaissent des faiblesses et des défaillances. Lazare Sèhouéto, député de l'Union fait la Nation, groupe de partis d'opposition et Professeur Joseph Djogbénoù, avocat à la Cour, ont pour leur part insisté sur la procédure de la révision de la Constitution, dénoncé la démarche du gouvernement et exigé un consensus national comme l'avait recommandé la Cour constitutionnelle.

Pour le ministre de l'environnement, un des grands défis que le Bénin doit relever aujourd'hui, c'est la question de l'efficacité des services, des institutions de l'Etat qui après vingt ans sont confrontées à certaines difficultés. Il faut selon lui faire le point et apporter des améliorations pour la bonne gouvernance et la consolidation de la démocratie dans le pays. C'est le souci du Président de la République qui a pris l'initiative de ces réformes importantes a fait observer le ministre Edou.

Dialogue politique

Iréné Agossa qui soutient la révision de la Constitution est allé dans le même sens que le ministre en déplorant d'abord l'attitude et les griefs exprimés par les adversaires du pouvoir qui selon lui s'écartent ou s'éloignent du débat essentiel dont le peuple a besoin. «Ne faisons pas la confusion entre le programme d'ac-

tions du chef de l'Etat et la révision de la Constitution», a-t-il déclaré. La faiblesse institutionnelle a été évoquée depuis 2008 et le manque d'audit est un handicap important et il y a lieu de gérer le peu dont dispose le Bénin a estimé Agossa en faisant allusion aux ressources du pays.

Ces développements n'ont pas convaincu le député Lazare Sèhouéto et le professeur Djogbénou. Ils ont souligné qu'ils ne sont pas contre la révision de la Constitution mais dénoncent plutôt le projet initié par le chef de l'Etat qui de leur avis a été introduit discrètement à l'Assemblée nationale. Le débat devrait être selon eux, un débat de dialogue politique, des forces politiques, de dialogue avec le peuple pour faire un diagnostic de ce qui ne va pas avec ce peuple. Le gouvernement ne s'inscrit pas dans cette logique ont-ils déploré avant de rappeler que la Constitution a été rédigée sur la base du consensus et que la morale politique impose aux Béninois d'adopter la même démarche.

La responsabilité du pouvoir

Le ministre Edou Agossa ont réagit en estimant que le consensus ne veut pas dire que le gouvernement doit interroger et écouter tous les Béninois car il y a un document que tout le monde selon eux devrait s'approprier. Ils dénoncent le fait que l'opposition ne critique que le gouvernement sans faire des propositions objectives et ne peut apporter aucune solution aux problèmes du pays.

C'est de la responsabilité de ceux qui sont au pouvoir de rechercher des solutions aux problèmes du pays ont répliqué Sèhouéto et Djogbénou qui demandent que le projet de loi

portant révision de la Constitution soit retiré de l'Assemblée nationale. La révision de la Constitution, ont-ils martelé, pour abonder dans le même sens que certains participants au débat comme Candide Azannaï, dépend de son opportunité, de sa procédure et de son contenu. Ils invitent le chef de l'Etat et son gouvernement à réfléchir sur leur démarche. Mais pour le ministre Edou et Agossa, le projet de loi transmis au Parlement ne signifie pas qu'il sera voté en l'état par les députés qui ont la possibilité de faire des amendements. Que le chef de l'Etat discute avec les forces politiques et que le Parlement contribue au dialogue, ce qui est dit sur le consensus est aussi valable pour la démarche du gouvernement ont estimés les défenseurs de sa cause lors de ce débat contradictoire, pendant que l'opposition sur un ton plus ferme conclut qu'il n'y aura pas de révision de la Constitution au Bénin sans un consensus national.

Euloge R. GANDAHO



Le Matinal, 07.10.2013

DÉBAT SUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION À LA FES: LE GOUVERNEMENT PERD LE FACE-À-FACE DEVANT LES ANTIRÉVISIONNISTES

« La révision de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 : état des lieux et perspectives ». C'est le thème de la deuxième soirée politique organisée par la Friedrich-Ebert-Stiftung (Fes) dans ses locaux vendredi 04 octobre 2013 à Cotonou. Le député Lazare Sèhouéto et le Professeur Joseph Djogbénu ont souligné à l'occasion l'impertinence du projet de révision tandis que le président du mouvement « Le Nationaliste », Iréné Agossa et le ministre Raphaël Edou ont défendu le contraire. Devant un public passionné par le débat sur la révision de la Constitution, les invités de la Fes ont étalé leurs arguments ce vendredi. « Les vrais défis sont ailleurs. Le Bénin est en train de perdre le temps sur des choses inutiles alors que les Etats continuent d'occuper le territoire national. Aujourd'hui, les po-

pulations ont besoin du vin et du pin », a fait observer le Professeur Joseph Djogbénou comme pour souligner l'inopportunité du projet de révision initié par le gouvernement. Le député de l'Union fait la Nation (Un), Lazare Sèhouéto, montrera pour sa part que le projet a été discrètement introduit au Parlement. Selon lui, les forces politiques et sociales n'ont pas été consultées au préalable sur le projet. « Il faut d'abord un dialogue politique national avant toute chose. Le problème qui se pose est un problème de morale politique », a fait observer le député. Mais le ministre chargé de la gestion des changements climatiques, Raphaël Edou, représentant le gouvernement, soulignera que c'est dans le souci d'« efficacité » que le gouvernement a entrepris de conduire ces réformes constitutionnelles. Proche de la majorité présidentielle, Iréné Agossa soutiendra lui aussi, que le Bénin est confronté à un problème de faiblesse institutionnelle auquel il faut proposer des réformes profondes. Des arguments battus en brèche par leurs contradicteurs pour qui le gouvernement cache ses réelles intentions au peuple. Pour l'Honorable Lazare Sèhouéto, l'Exécutif fait preuve de mauvaise foi dans la conduite de son projet. La résolution des problèmes présentée comme raisons de la révision dépend plutôt, à l'en croire du gouvernement. « La démarche n'inspire pas confiance. C'est un faux débat. Le problème, c'est la bonne gouvernance », a-t-il déclaré. Le Professeur Djogbénou a rappelé quant à lui que dans le projet proposé par le gouvernement, le préambule de la Constitution du 11 décembre 1990 a été touché. Pire, a-t-il relevé, la forme de régime politique pratiquée jusque-là au Bénin a été remise en cause par l'initiative populaire prévue pour être introduite dans la loi fondamentale. « L'initiative est pathologique. Elle n'a pas de place dans notre Constitution », a-t-il confié. Pour Lazare Sèhouéto et Joseph Djogbénou, le gouvernement doit simplement retirer son projet de révision qui ne

fait pas consensus au sein de la classe politique. Tout en saluant l'initiative de la Fes, ils ont déploré que ce ne soit pas l'Ortb, la télévision publique qui ait offert un tel espace de discussion au profit des citoyens béninois.

« Il n'y aura pas de révision »

Le député Candide Azannai a ce vendredi réaffirmé son opposition au projet du gouvernement. Réagissant aux propos des invités de la soirée politique de la Fes, cet élu de la majorité présidentielle, a souligné qu'il n'y aura pas de révision. Selon lui, le projet n'est pas opportun et ne respecte pas la procédure de révision prévue par la Constitution du 11 décembre 1990. Le député soutient par ailleurs que le contenu de l'initiative du gouvernement est un ensemble de pièges pour la démocratie béninoise. Pour lui, le projet de révision provoquera à coup sûr l'affaiblissement des institutions de la République. AS

Le gouvernement peine toujours à convaincre

Le gouvernement tient à son projet de révision. Mais il peine toujours à convaincre les citoyens béninois de la pertinence de l'entreprise. Vendredi dernier à la Fes, le gouvernement n'a pu montrer les réelles motivations du projet querellé. Le ministre chargé de la gestion des Changements climatiques a déçu plus d'un au cours des échanges. Raphaël Edou s'était évertué à rappeler les arguments servis jusque-là par le gouvernement pour défendre l'initiative. Un disque rayé qui a ennuyé toute l'assistance. A court de propositions intéressantes, le ministre a éludé les questions importantes en se cachant derrière des fauxfuyants mal ficelés. Des erreurs qui lui ont valu les huées du public. Le représentant du gouvernement qui s'est refusé de se prononcer sur l'éventualité du retrait du texte du gouverne-

ment ou tout au moins sur la prise en compte des propositions du Fonac qui enlèvent au projet son caractère suspect, a aussi essuyé les flèches de plusieurs participants. Iréné Agossa s'est aussi attiré la foudre du public qui n'a pas du tout apprécié les gesticulations dont il a fait montre ce vendredi. Beaucoup ont qualifié de « masturbation intellectuelle » les explications que le leader des Nationalistes a fournies en tentant de défendre le projet qui ne fait pas consensus. Cette énième déculottée subie par le gouvernement, en tout cas tous ceux qui ont suivi les échanges à la Fes vendredi dernier en témoignent, démontre sans doute que le projet est fortement réjeté. Le gouvernement n'a, par conséquent, plus d'autres alternatives que de retirer son initiative.

AT



La Nation, 07.10.2013

**A L'INITIATIVE DE LA FONDATION FRIEDRICH EBERT :
FACE-À-FACE PRO ET ANTI RÉVISIONNISTES DE LA
CONSTITUTION**

Fidèle à sa vision depuis 1925 de promouvoir la pluralité des idées, la Fondation Friedrich Ebert par le biais de sa représentation au Bénin, a organisé vendredi 4 octobre dernier, une rencontre d'échanges dite « soirées politiques » sur la révision de la Constitution béninoise. A l'occasion, pro et anti révisionnistes ont défendu chacun leur position pour aller dans le fond du débat qui défraye la chronique au Bénin. La rencontre s'est déroulée au siège de la fondation allemande à Cotonou, en présence d'un public fortement mobilisé.

Face-à-face et sur un même plateau, partisans et non partisans de la révision de la Constitution béninoise. Le débat contradictoire de la facture tant attendu depuis des mois, a commencé autour de cette question de grande préoccupation nationale. Ceci grâce à la Représentation pays de la Fondation Friedrich Ebert à travers ses rencontres d'échanges dites les «Soirées politiques». La deuxième de cette série a porté sur le thème : «La révision de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 : état des lieux, enjeux et perspectives». Pour croiser les fers, il y avait du côté des pro révisionnistes, le ministre en charge de l'Environnement, Raphaël Edou représentant son collègue en charge de la Communication, Komi Koutché empêché à la dernière minute, et l'ancien conseiller à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), Irénée Agossa. En face des deux partisans de la révision, le député de l'Opposition Lazare Sèhouéto et Joseph Djogbénou, membre influent de la Société civile. Pendant près de trois heures d'horloge, chacun des deux camps a défendu sa position sous l'arbitrage éclairé de Gilles Badet, enseignant de Droit public à l'Université d'Abomey-Calavi, modérateur de la soirée. Des motivations et l'opportunité de la révision de la Constitution à la procédure de révision et la question du consensus en passant par les points proposés par le gouvernement et qui font l'objet de polémiques, rien n'a été occulté par les panélistes de ce débat contradictoire.

L'urgence d'une réforme

Ainsi, pour le ministre Raphaël Edou à qui a échu l'honneur de planter le décor, en initiant la modification de la Constitution du 11 décembre 1990, le gouvernement ne vise rien d'autre que de rendre efficace l'administration béninoise dans tous ses méandres afin d'insuffler une dynamique au développement

du pays. Ce qui nécessite des thérapies de choc dans tous les secteurs notamment de la politique, de l'économie, de la bonne gouvernance, du renforcement de l'Etat de droit et de démocratie, de la justice, de la santé et de l'agriculture, et autres. Ces réformes devraient permettre de corriger les insuffisances notées jusqu'ici pour relancer le Bénin. C'est donc ce qui a conduit, insiste-t-il, le gouvernement à proposer des améliorations à certaines dispositions de notre Constitution dont la création de la Cours des comptes, la constitutionnalisation de la Commission électorale nationale autonome (CENA), la réforme concernant l'initiative populaire des lois, l'imprescriptibilité des crimes économiques pour lutter contre la corruption et l'impunité. Il s'agit-là des amendements constitutionnels qui n'entraînent pas une nouvelle Constitution du Bénin, a appuyé Irénée Agossa avant d'écarter la question d'une nouvelle République et celle du maintien au pouvoir du chef de l'Etat à la fin de son second mandat. L'ex-conseiller à la HAAC a invité les uns et les autres à faire la part des choses entre le projet de révision de la Constitution et le programme d'action du gouvernement. Raphaël Edou et Irénée Agossa déploreront la tournure que prend le débat avec leurs amis d'en face qui, selon eux, intoxiquent le peuple avec des insinuations saugrenues, hypothéquant ainsi la porte du consensus, principe à valeur constitutionnelle préalable à toute révision de la Constitution béninoise.

Contre-attaque

Prenant le contre-pied de leurs contradicteurs, Lazare Séhouéto et Joseph Djogbénu démontent avec force détails les arguments défendus par ces derniers. Selon eux, il n'y a aucun lien entre la révision de la Constitution et l'efficacité de l'administration béninoise et le développement. La solution du décollage

économique du Bénin n'est pas dans la relecture de la Constitution mais plutôt dans la bonne application des textes de lois existants et l'urgence pour le gouvernement de revoir sa méthode de gouvernance du pays. Pour preuve, démontrent-ils, la plupart des innovations constitutionnelles proposées par le gouvernement dont l'institutionnalisation de la CENA, l'imprescriptibilité des crimes économiques, l'initiative populaire ont été déjà prises en compte par les lois existantes qui n'attendent que leur saine application. Mieux, s'agissant de l'institutionnalisation de la Cour des comptes, le député fait observer qu'il s'agira ici au gouvernement, de doter la Chambre des comptes de la Cour suprême, en ressources humaines, financières et matérielles qui font défaut pour la rendre fonctionnelle. Au demeurant, Lazare Séhouéto et Joseph Djogbéno en concluent que la démarche unilatéraliste du gouvernement pêche en sincérité et cache des non-dits. C'est pourquoi, ils suggèrent avec insistance le retrait du projet à l'Assemblée nationale. Ceci afin de permettre un débat national inclusif de l'ensemble des forces sociopolitiques pour qu'un consensus soit trouvé sur les points qui peuvent faire objet de révision. Pas question de retirer le dossier, assènt Raphaël Edou et Iréné Agossa. Selon eux, le gouvernement a jeté un pavé dans la mare en prenant l'initiative d'une réforme constitutionnelle. Il revient aux autres acteurs politiques, de la Société civile et autres de faire leurs propositions pour améliorer le projet avant son examen par les députés. «De ces propositions et contre-propositions sortirait une Constitution de qualité pour le Bénin», explique Raphaël Edou.

Chapeau à la FES¹

Clôturent la soirée, le représentant résident au Bénin de la Fondation Friedrich Ebert, Constantin Grund a dit toute sa satisfaction pour la richesse du débat où il n'y a ni vainqueur ni vaincu. Lequel débat, même s'il a été organisé à l'initiative d'une institution étrangère, n'a pas empêché le public de se mobiliser fortement, malgré la pluie qui s'est abattue sur la ville de Cotonou cette soirée du vendredi 4 octobre. Toutes choses qui témoignent la soif de la population d'éclairer sa lanterne sur le projet de révision de la Constitution. Vivement que d'autres structures ou institutions publiques emboîtent le pas à la FES pour que le Bénin renoue avec les vertus du débat politique!

Thibaud C. NAGNONHOU

¹ En vue d'assurer une meilleure lisibilité, cet article a été ressaisi in extenso par nos soins.



Nouvelle Expression, 07.10.2013

RECHERCHE DE CONSENSUS AUTOUR DE LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION : LA FRIEDRICH EBERT STIFTUNG DONNE LE BON EXEMPLE

La révision de la Constitution continue de faire débat. Dans sa mission de contribuer au renforcement de l'Etat de droit au Bénin, la Friedrich Ebert Stiftung a organisé vendredi dernier à son siège, une conférence-débat sur le sujet. Une séance qui a permis aux anti et pro révisionnistes de confronter leurs arguments en vue de trouver les voies et moyens pour aboutir à un consensus national.

Lazare Sèhouéto de l'Union fait la nation (UN) et Joseph Djogbénou de la société civile d'une part, et Irénée Agossa, acteur politique et le ministre Raphaël Edou d'autre part, ont échangé vendredi dernier sur la révision de la Constitution. Les premiers ont exprimé les raisons pour lesquelles ils sont contre le projet de la révision et les seconds ont avancé les arguments qui militent en faveur d'une révision constitutionnelle. Un parterre de participants de diverses catégories socioprofessionnelles ont suivi ces débats et n'ont pas manqué d'apporter leurs commentaires et de poser des questions. Pour Irénée Agossa, la révision de la Constitution se justifie par le constat d'une insuffisance

institutionnelle globale. La nécessité d'un renforcement de nos institutions serait donc la motivation d'une révision constitutionnelle. C'est pour plus d'efficacité, de modernité et de développement qu'il faut réviser la Constitution, précise le ministre Raphaël Edou. On n'a pas besoin de réviser la Constitution pour assurer un développement à notre pays, rétorque Joseph Djogbénou qui rappelle que la loi n'est pas la solution à nos problèmes ; ce sont plutôt les comportements et les institutions qu'il faut revoir. En outre, il évoque le contexte régional actuel où le terrorisme est en grande avancée. Enfin, l'avocat affirme que le gouvernement n'a pas confiance du peuple dans cette initiative de révision. Dans la même veine, Lazare Sèhouéto estime que la révision de la Constitution n'est pas opportune et qu'il y a des problèmes plus urgents.

L'utilité de la révision en question

En ce qui concerne par exemple l'initiative populaire, Joseph Djogbénou atteste que la référence faite à la Suisse pour justifier cette proposition fausse déjà le débat. Car, la Suisse est une confédération qui a un régime parlementaire contrairement au Bénin qui a fait l'option d'un régime présidentiel. Mieux, l'initiative populaire contribue à l'affaiblissement du parlement, ajoute-t-il. Quant à l'imprescriptibilité des crimes économiques, il souligne que cette expression est déjà inscrite dans la loi contre la corruption, dans le nouveau code de procédure pénale. Donc, il conclut que la loi a une durée de vie bien plus longue que la Constitution au regard dudit code appliqué depuis 1967 avant d'être modifié en 2013. La constitutionnalisation de la CENA n'est pas non plus nécessaire pour avoir des élections crédibles, soutient Lazare Sèhouéto qui rappelle que c'est le ministère de l'Intérieur qui se chargeait d'organiser les élections crédibles.

Pas besoin encore moins de la constitutionnalisation de la Cour des comptes pour lutter contre la mauvaise gouvernance et la corruption, poursuit-il. Il vaut mieux renforcer la Chambre des comptes de la cour suprême et lui donner les moyens de son action afin de garantir l'indépendance de la justice. Concernant la question de savoir si la retouche du préambule conduit à une nouvelle république, Joseph Djogbénu estime pour sa part que le préambule est le sous-bassement et la fondation de la Constitution, et que la toucher revient donc à faire écrouler l'édifice constitutionnel. A titre illustratif, il a posé la question de savoir si, parmi la vingtaine des révisions qu'a subie la constitution française, une seule a touché au préambule. Et mieux, c'est par opportunité que la constitution française a été à chaque fois révisée parce qu'elle venait en réponse à un problème bien précis. Aujourd'hui, le projet de révision touche à 90 articles de notre constitution. Il est donc difficile de trouver un consensus autour de tous ces points.

Nécessité de revoir le contenu et la démarche de la révision

Lazare Sèhouéto est d'accord qu'il faut réviser, mais la démarche est faussée, fait-il constater. Il suggère au chef de l'Etat de retirer son projet du parlement, d'organiser des discussions avec les forces politiques et sociales du pays et de dégager des conclusions de ces échanges les points à retenir dans le cadre d'une révision de la Constitution. Après cette conférence à quatre qui a eu pour modérateur Gilles Badet, la parole a été donnée au public. Le juriste Serges Prince Agbodjan a alors entériné que l'initiative populaire est incompatible avec le régime présidentiel du Bénin et que, dans une certaine mesure, elle est déjà prévue dans le règlement intérieur de l'Assemblée nationale

avec le droit de pétition. Candide Azannaï dira que trois conditions sont nécessaires pour toute révision de la Constitution à savoir, l'opportunité, la procédure et le contenu, et qu'en l'état actuel, aucune de ces conditions ne sont remplies. Il a assuré que la Constitution ne sera pas révisée parce qu'il n'y a pas de consensus national au sens de la décision du 8 juillet 2006 de la Cour constitutionnelle. De propos qui ont été appuyés par Jacques Ayadji qui a déploré que ce soit la FES qui nous montre la voie à suivre pour un consensus.

A noter que l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, Hans Jörg Neumann, ainsi que des figures de la société civile et la presse béninoise étaient de la partie.

Prince AKOGU



La Nouvelle Tribune, 07.10.2013

RÉVISION DE LA CONSTITUTION : DJOGBÉNOU, SÈHOUÉTO, EDOU ET AGOSSA SE MESURENT SUR LE FOND DU PROJET

L'attraction politique du week-end passé est sans nul doute le débat contradictoire, portant sur la révision de la Constitution, organisé à son siège à Cotonou par la Fondation allemande, Friedrich Ebert. Devant une poignée de participants, du gotha sociopolitique béninois, l'occasion était offerte aussi bien aux pros qu'aux anti-révision d'étaler les arguments qui fondent leurs différentes positions. C'était un parterre de citoyens, estimés à près de 200, qui ont été tenus en haleine, sous une pluie récalcitrante, pendant plus de deux heures d'horloge, ce vendredi 04 octobre 2013.

En face de Raphael Edou, ministre en charge du Changement climatique, et Iréné Agossa, président du mouvement politique le Nationaliste, qui défendaient le projet du Chef de l'Etat, on

avait le Coordonateur national de l'Union fait la Nation, Lazare Sèhouéto, et Me Joseph Djogbéno du mouvement social, Alternative citoyenne. Le Docteur en Droit Public, Gilles Badet, modérateur du débat, a orienté les questions autour de trois principaux points. Il s'agit d'abord de la motivation et de l'opportunité d'une révision de la Constitution ; ensuite de la procédure et de la notion de consensus ; et enfin des explications et propositions sur le fonds du nouveau texte proposé.

Motivation et opportunité d'une révision

«L'un des défis du gouvernement, aujourd'hui, est de permettre aux institutions de la République de jouer plus efficacement leurs rôles», a laissé entendre le ministre Edou. Selon lui, le projet de révision de la Constitution du 11 décembre 1990 était déjà prévu dans les projets de société du Président de la République, avant sa réélection en 2011. Le Chef de l'Etat, en proposant le nouveau texte introduit au Parlement, n'a pour principale ambition que le renforcement du système démocratique national. Il sera appuyé par Iréné Agossa, qui croit savoir que l'opportunité d'une révision tient aujourd'hui au fait que le contexte sociopolitique béninois a changé, depuis l'adoption en 1990 de l'actuelle Constitution. «Les besoins n'étant plus les mêmes aujourd'hui, il faut des outils modernes de gestion, pour renforcer le contrôle et la sécurité de nos ressources», a souligné le nationaliste. Aussi a-t-il ajouté que l'actuelle Constitution entretient la faiblesse de certaines institutions. Chose qu'on ne peut corriger qu'à travers une révision. Prenant à contre pied ces arguments, Me Joseph Djogbéno a déclaré qu'il n'existe pas aujourd'hui de motivations réelles et valables, pour aller vers une telle réforme constitutionnelle. D'après lui, l'efficacité des institutions n'est pas due aux textes de loi, mais plutôt aux hommes qui les dirigent. Pour l'avocat, dans un contexte où

le Peuple manque de pain, la recherche de l'efficacité doit se situer au niveau du renforcement du secteur économique et de l'Administration. Et pour ça, on n'a pas besoin d'une quelconque révision de la Constitution. «Nous ne sommes pas contre la révision de la Constitution ; mais nous sommes contre le projet actuel et la façon dont il est discrètement introduit au Parlement», a affirmé, pour sa part, Lazare Sèhouéto. Le député de l'opposition reproche au gouvernement le fait qu'il n'ait pas auparavant consulté les forces politiques et sociales, ainsi que le Peuple, dans ses différentes composantes. Appuyant son Co-débatteur, il a souligné qu'une réforme constitutionnelle ne changera pas les pratiques de chaque Béninois, au sein de l'Administration, et donc ne pourra apporter plus d'efficacité, tel que souhaité.

Le consensus selon chaque camp

Lazare Sèhouéto reconnaît au Chef de l'Etat le droit de prendre l'initiative d'une telle révision, mais il lui impute également le devoir de consulter les Forces vives de la Nation. «Notre Constitution a été rédigée sur la base d'un consensus, à l'issue de la Conférence Nationale de 1990. On doit donc la réviser sur la même base». Pour le député Sèhouéto, le texte devait faire l'objet d'une large vulgarisation et de discussions, avant d'atterrir au Parlement. «Ce n'est pas au Parlement d'aller consulter le Peuple», a-t-il noté. Joseph Djogbéno, quant à lui, qualifie la procédure telle que conduite aujourd'hui, de «salade russe». Il croit savoir que c'est à la Cour Constitutionnelle que revient la prérogative de déclarer, à l'issue de la révision, s'il s'agit d'une nouvelle Constitution, et donc d'une nouvelle République. Et c'est, selon lui, là où réside la nécessité pour tous les acteurs de la Nation d'échanger autour du projet de Loi, pour définir le contenu du nouveau texte, afin de ne pas en arriver là.

Répondant à ses contradicteurs, Iréné Agossa a insisté qu'on ne doit pas faire de confusion entre l'adoption d'une nouvelle Constitution et l'apport d'amendements à l'actuelle en vigueur. Le nationaliste accuse surtout ceux qui sont contre la révision, de ne pas être dans une logique de consensus. «Votre lutte bloque le consensus. Si vous étiez dans un esprit de consensus, vous feriez des propositions d'amendement, que vous auriez fait parvenir au gouvernement et au Parlement comme proposition», a-t-il déclaré. Iréné Agossa a proposé qu'on peut, par exemple, faire voter une disposition transitoire qui stipule que la révision n'entrera en vigueur qu'en 2016, après le départ du pouvoir du Chef de l'Etat. Soutenant ces arguments, Raphaël Edou a ajouté que les craintes du Peuple ne sont pas fondées, surtout en ce qui concerne la pérennisation du "Président Yayi au pouvoir, à travers la création d'une nouvelle République.

Les avis sur le fond

Sur le fond, il a été surtout question de : l'initiative populaire, de la création d'une Cour des Comptes, de la constitutionnalisation de la Cena, et de l'imprescriptibilité des crimes économiques. D'après les pro-révisions, l'initiative populaire donnera l'opportunité au Peuple de mieux exprimer ses besoins. Pour ce qui concerne la Cena, ces derniers avancent l'argument selon lequel, à la veille des élections, la Cena se met en place à la dernière minute, ce qui provoque une certaine précipitation dans l'organisation des élections. A en croire le ministre Edou, il faut constitutionnaliser la Cena, la rendre permanente, et elle pourra ainsi planifier et organiser les élections avec plus d'efficacité. Pour les anti-révisions, c'est une initiative noble que de chercher à rendre la Cena permanente, mais une Loi organique peut largement servir à régler cette question. L'imprescriptibilité des

crimes économiques, à en croire Me Djogbénu, est déjà prise en compte par le Code de Procédure Pénale en vigueur. Quand à la Cour des Comptes, l'avocat croit savoir que sa création, telle que proposée, ne va régler aucun problème. «A la Cour des Comptes, les juges en majorité, et le Président de l'institution, seront nommés par le Président de la République. Voyez-vous ? Nous avons de vrais problèmes. Mais vous, vous avez les mauvaises solutions», a fait savoir Joseph Djogbénu. En ce qui concerne l'initiative populaire, il a défendu la thèse selon laquelle elle n'est pas compatible avec la démocratie béninoise. La Suisse, qui est le seul pays au monde qui la pratique, est une Fédération, et jouit d'un régime représentatif, contrairement au Bénin qui est un Etat unitaire, et qui jouit d'un régime présidentiel.

Emmanuel E. CREPPY

Quand l'exemple vient de la Fondation Friedrich Ebert¹

A l'annonce de la soirée politique de la Fondation Friedrich Ebert sur la révision de la Constitution, l'on redoutait un débat insipide, teinté des baratins habituels. Mais, ceux qui ont bravé la pluie, dans la soirée de ce vendredi, pour se rendre au siège de la Fondation allemande à Cotonou, n'ont sans doute pas été déçus. Joseph Djogbénu et Lazare Sèhouéto (anti-révisionnistes) d'un côté et Raphaël Edou et Irenée Agossa (révisionnistes) de l'autre. Il fallait simplement être présent.

A part le ministre Edou, qui a passé tout le temps à tourner autour du pot, ce débat a permis, de par la pluralité des invités, leur qualité et celle des idées, de faire un pas de plus sur ce sujet de révision de la Constitution. Mais, ce pas de plus aura

¹ En vue d'assurer une meilleure lisibilité, cet article a été ressaisi in extenso par nos soins.

permis de connaître les forces et faiblesses des arguments des « révisionnistes » et « antirévionnistes ». Pour une des rares fois, on a débattu de la révision, sans stigmatiser les porteurs du mouvement « Mercredi rouge », sans mentionner le nom de Patrice Talon, sans lier le projet à l’affaire empoisonnement. Pour une des rares fois – débats contradictoires déjà tenus sur Canal 3 et Radio Tokpa – l’opportunité a été donnée aux deux camps – révisionnistes et antirévionnistes – de fournir chacun ses arguments sur l’opportunité, la démarche et le contenu du projet. La taille du public venu massivement, et l’atmosphère ayant prévalu les deux heures qu’a duré la soirée, permettent de déduire qu’il y a besoin de débats contradictoires, grand public ou non, sur le projet de révision de la Constitution. Et sur ce plan, le gouvernement et la télévision de service public (Ortb) doivent aller à l’école de Friedrich Ebert Stiftung. Le Gouvernement doit y aller, pour mettre fin à son aversion pour tous ceux qui ne soutiennent pas, et toute initiative opposée à son projet de révision de la Constitution. L’Ortb doit y aller pour revoir sa posture actuelle. En tant que media, de surcroit de service public, l’Ortb devrait permettre à toutes les parties de s’exprimer et donner leur avis sur le projet. Cela devrait se faire à travers l’organisation de débats contradictoires. Mais, depuis juin que ce débat a commencé, notre media de service public s’est mis dans la dynamique de la propagande gouvernementale. Il s’est mis dans la dynamique de ne rouler que pour Yayi Boni, et toutes les voix soutenant son projet de réforme constitutionnelle. Ainsi, la télévision nationale offre, en lieu et place des débats contradictoires attendus, des entretiens insipides, des comptes-rendus monotones de la campagne anticipée du gouvernement, pour la révision de la Constitution. Vivement que la soirée politique de Friedrich Ebert sur la révision fasse école.

Souleymane BOUKARI



La Presse du Jour, 07.10.2013

DÉBAT SUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION : LA MOUVANCE MANQUE D'ARGUMENTS À SON PROJET

Les citoyens qui ont fait le déplacement de la Fondation Friedrich Ebert, le vendredi 4 octobre 2013, ont assisté à une douche froide de la mouvance par ses contradicteurs. Le Ministre Raphaël Edou et M. Iréné Agossa n'ont pas pu convaincre leurs contradicteurs et l'auditoire sur les raisons profondes de la révision de la constitution.

Dès l'exposé par le ministre Raphaël Edou des motivations et opportunités pour réviser la constitution, l'assistance avait réagi par un murmure qui témoignait de l'insatisfaction. Car le Ministre a déclaré que c'est pour question d'efficacité de nos services et permettre aux structures et institutions de jouer leur rôle que le gouvernement a décidé de réviser la constitution. En donnant des exemples, le ministre a déclaré que lorsqu'on va dans les hôpitaux, il faut que les gens fassent bien leur travail.

Quand on recherche de l'énergie électrique, il faut que cela se passe bien. Pour lui, le gouvernement lie la révision au développement. Après plus de 20 ans de démocratie, il fallait faire le point. Mieux, il faut aller au concret, a dit le ministre au lieu de rester dans les débats. Et pour lui, en ouvrant le débat, le gouvernement n'a rien fait de mal. Ces genres d'arguments ont été développés jusqu'à la fin de plus de deux heures de débat.

En face de lui, la réaction ne s'était pas fait attendre. Me Joseph Djogbénou a déclaré qu'il ne trouve pas de motivation dans tout ce qu'a dit le ministre et qui fonde une révision. Et pour ce faire, il a conseillé au gouvernement de s'occuper plutôt à donner du pain et du vin aux populations et d'abandonner son projet. Pour le député Lazare Sèhouéto, le débat est celui de la morale politique. Et les motivations doivent être ailleurs. Car, si le gouvernement à lui seul décide de diagnostiquer alors qu'il a un mandat de cinq ans, il y a problème. Il fallait faire le diagnostic ensemble pour savoir si la révision était la solution. Appuyant le gouvernement, M. Agossa a souhaité qu'on ne fasse pas de confusion. Car, les besoins de 1990 ont changé en 2013. Pour lui, il faut une bonne gestion et il constate une faiblesse des institutions. Il y a manque de contrôle, et manque d'audit des comptes. Et pour lui, le gouvernement a proposé des outils de gestion. Il faut donc urgemment des réformes.

Par rapport au consensus souhaité par certains Béninois, le Ministre a d'abord déclaré que l'efficacité est relative au professeur qui doit aller en cours. Et il doit bien suivre le mémoire de l'étudiant. Cela a créé un tollé dans l'auditoire. Quand on parle de consensus, a-t-il poursuivi, le gouvernement ne va pas aller vers tout le monde pour poser des questions. Déjà le fait d'avoir la liberté pour faire des débats et faire des propositions est utile

car des techniciens ont travaillé sur le projet. Le député Lazare Sèhouéto s'est empressé de demander au Ministre d'écouter au moins ce que disent les gens et de répondre aux questions posées. Pour lui, ses vis-à-vis disent des choses qui ne sont pas la réalité. Si le démocrate a la morale, il doit se demander pourquoi les autres ne parlent pas, a poursuivi le député. Le démocrate doit consulter toutes les forces du pays avant de prendre l'initiative. Il faut donc retourner à la démarche consensuelle qui a présidé à l'élaboration de la Constitution en 1990 pour la réviser. L'assistance est restée tout le temps à attendre des arguments concrets et soutenables de la part de la mouvance en vain. Le ministre est même allé jusqu'à vouloir introduire la plantation des arbres dans le débat, mais la réaction bruyante de l'auditoire l'a poussé à se raviser. Sur la constitutionnalisation de la Cena et de la Cour des comptes, l'imprescriptibilité des crimes économiques, les arguments du gouvernement ont été battus en brèche. Tout cela existe déjà dans nos lois. Un auditeur est même allé jusqu'à rappeler aux membres de la mouvance que l'initiative populaire est déjà prévue par les articles 121,122, et 123 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale qui permet aux populations de faire des pétitions. Et pour le député candide Azannai qui était dans l'auditoire, les trois conditions à remplir pour qu'il y ait révision ne le sont pas. L'opportunité n'est pas vérifiée, la procédure est violée, ignorée et méprisée sur toute la ligne. Et le consensus national à valeur constitutionnelle désormais obligatoire selon la Cour constitutionnelle depuis 2006 n'existe pas non plus. « Il n'y aura pas de révision, ils n'auront pas le chiffre pour le faire », a-t-il martelé. Il faut selon lui s'opposer à l'affaissement de la constitution qui fera le lit à la dictature. Et si le gouvernement tentait de confisquer quoi que ce soit, « je ferai actionner l'article 66 de la Constitution », a dit M. Azannai. Il fait ainsi allu-

sion à la saisine de la Haute Cour de justice. Même si à la fin, le Ministre a estimé que le gouvernement n'est jamais contre le débat contradictoire, il reste qu'il le fasse organiser sur la télévision nationale comme l'ont réclamé ses contradicteurs et l'auditoire. Car, la miniature du peuple qui a fait le déplacement du vendredi n'a pas trouvé les arguments clairs de la mouvance au sujet de la révision. Les contradicteurs semblent même les avoir cloués au pilori.

Junior FATONGNINOUGBO

La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) au Bénin

La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est présente au Bénin depuis 1993. Le Bureau de la FES à Cotonou est responsable de la coordination des activités de la FES au Bénin, au Togo et au niveau régional. Au Bénin, les programmes de la FES visent à accompagner les efforts des partenaires étatiques et non-étatiques dans :

- le renforcement des capacités des parlementaires ;
- la consolidation de la liberté d'expression et le renforcement des capacités des médias pour la conduite d'investigations indépendantes ;
- le renforcement des capacités des organisations de la société civile notamment sur les thématiques politiques, économiques et sociales ;
- l'émergence et la consolidation d'une culture syndicale responsable qui assure la défense des intérêts des travailleurs ;
- la promotion du jeune leadership au sein des médias, des organisations de la société civile, des syndicats et des partis politiques.

Le Bureau de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) au Bénin est actuellement dirigé par Monsieur Constantin Grund qui agit en qualité de Représentant Résident.